

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 11 décembre 2003

Présidence: M. Alfred Leyvraz, président.

M. Leyvraz souhaite la bienvenue. La secrétaire passe ensuite à l'appel.

Membres présents:	41
Membres excusés:	2
Membres absents:	2
Total membres assermentés:	45

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 25 septembre 2003
2. Communication de la Municipalité
3. Préavis No 31/2003 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur de la requérante Sophie Both
4. Préavis No 32/2003 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur de la requérante Nathalie Both
5. Préavis No 30/2003 : Adoption du budget communal pour l'année 2004
6. Préavis No 33/2003 : « Modération de trafic – route de Crassier » Demande de crédit extrabudgétaire.
7. Préavis No 34/2003 : « Modération de trafic – route de Grens » Demande de crédit extrabudgétaire
8. Nominations statutaires
9. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 septembre 2003

Les modifications sont les suivantes : dernière page : *La séance se termine à 21 h 35 et non à 9 h 35.*
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- L'ancienne décharge a été remise en état. Toutes les terres ont été nivelées et elles seront destinées à recevoir une zone de loisirs.
- Des places de parc ont été aménagées derrière la salle de gym : 10 mètres de largeur ont été engazonnés le long du chemin existant pour permettre des parkings supplémentaires lors de manifestations importantes.

Robert Jaquinet, Municipal :

- La salle de réunion a été restaurée, les volets changés. Les WC publics seront terminés très prochainement.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Des plantations auront encore lieu avant l'hiver au carrefour Route de Bonmont / Route de la Poste. L'estimation des coûts du carrefour est de FR 50'000.- inférieure au crédit demandé.

Georgette Ansermet, Municipale :

- La troisième étape des travaux d'améliorations foncières est terminée et s'est bien déroulée.

3 et 4. Préavis No 31 et 32 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur des requérantes Sophie et Nathalie Both

Les deux préavis sont traités en même temps. Patrick Barras lit les deux rapports de la commission de naturalisation.

Roland Oppliger s'étonne que Nathalie Bothe (13 ans) n'ait pas dû être auditionnée.

Jacques Ansermet répond que vu son âge ce n'était pas une obligation, mais qu'elle a assisté à l'audition de sa sœur.

Les candidates, les parents et la presse se retirent et le vote a lieu à bulletin secret.

Vote : Sophie Both est admise à l'unanimité à la bourgeoisie de Chésereux.

Nathalie Both est admise à la majorité à la bourgeoisie de Chésereux. (1 abstention)

5. Préavis No 30/2003 : Adoption du budget communal pour l'année 2004

Jacques Ansermet présente, sur écran, les grandes lignes du budget, puis le commente ensuite point par point :

Compte 31.423.00 :

Willy Dugrandpraz demande si la somme allouée à ce fonds n'est pas trop élevée, vu que la quatrième étape des travaux (drainages) va être supprimée. Il suggère qu'on attende le décompte final.

Jacques Ansermet, Syndic, pense que la suggestion est judicieuse et demande des explications à Marc Ansermet, président des AF.

Celui-ci répond que la commune n'a pas toujours versé la même somme et promet de se renseigner auprès du caissier.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle qu'il n'est question que d'un budget et non de comptes, mais qu'il faut être vigilant.

Comptes 35. bâtiments :

Philippe Pellegrin demande si certains loyers ne devraient pas être revus à la hausse.

Jacques Ansermet, Syndic, se demande si dans une commune tout doit être rentabilisé et précise que les loyers de la poste et de Cotty sont fixés par rapport aux revenus des habitants et soumis à un contrôle. C'est aussi un choix de la commune d'offrir des loyers modérés, à but social.

Philippe Pellegrin comprend cette intention mais est tout de même choqué par le montant du loyer de la Couronne.

Jacques Ansermet, Syndic, prend note de la remarque.

Comptes 43. routes :

Philippe Pellegrin demande pourquoi l'entretien des routes ne fait pas l'objet d'un préavis. Il fait remarquer que selon le préavis 30/2003 un montant de FR. 120.000.- pour la réfection de la route de Bonmont figure au budget, ce qui représente exactement l'augmentation de ce compte par rapport au budget 2003.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il ne s'agit que de la pose d'un tapis bitumineux. Les compétences municipales de FR 30'000.- permettent de couvrir de plus petites dépenses.

Willy Dugrandpraz n'a jamais vu une somme pareille être mise dans le budget de fonctionnement : il pense que ce serait bien de faire travailler les commissions, afin d'avoir aussi d'autres idées.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'au point de vue législatif, on pourrait enlever cette somme et la mettre en préavis.

Christian Pierrehumbert, Municipal, rappelle que c'est un entretien nécessaire. Il craint qu'en cas de préavis, cet entretien soit repoussé plus loin dans le temps. Cependant, si les conseillers le souhaitent, un préavis est tout à fait possible.

Jacques Ansermet, Syndic, précise que la Municipalité maintient le budget tel quel – il lui semble plus logique ainsi – mais elle est ouverte à toute modification venant du Conseil.

Willy Dugrandpraz répond à Christian Pierrehumbert que de toutes façons ce genre de travaux se fait en été et qu'on a tout le temps pour présenter un préavis.

Un amendement est rédigé. Il sera voté avant le vote final du budget.

Pt. 60.301.00 – Traitements Préposés aux Poursuites :

Jean-Claude Duperrex constate que dans les deux budgets les recettes stagnent alors que les charges augmentent. Les recettes étaient-elles prévues et fixes ou ces recettes devraient-elles couvrir les dépenses ?

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le même budget a été appliqué et qu'il ne faut pas comparer compte et budget.

Christian Pierrehumbert, Municipal, ajoute que Chéserey fait la gestion pour les autres communes, mais qu'elle doit également payer les frais de notre gestion.

Alfred Leyvraz, passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Lors de la discussion qui s'ensuit, Bernard Piaget rappelle que le budget peut être considéré d'une autre manière : il y a environ FR 555'000.-- de déficit, mais si on ôte les FR 120'000.-- prévu dans l'amendement, on peut estimer que le budget est plus ou moins équilibré.

Vote de l'amendement : « réduction faite d'un montant de FR 120'000.-- au chiffre 43.314.00 représentant la réfection de la route de Bonmont »

Oui : 26, avis contraires : 8, abstentions : 7

Vote : pour l'approbation du budget avec son amendement :

Oui : 39, avis contraire : 1, abstention : 1

Le budget amendé est adopté à la majorité.

6. Préavis No 33/2003 : « Modération de trafic – route de Crassier » Demande de crédit extrabudgétaire

Diego Suva lit le rapport de la commission ad hoc, tout en déplorant le fait que les commissions ad hoc soient convoquées si tardivement, env. 10 jours avant la séance.

Alfred Leyvraz rappelle que le conseil a décidé, durant la législature précédente, de nommer 5 membres par commission au lieu de 3 et un suppléant. Ceci devant permettre la présence d'un minimum de 3 membres.

Walter Louis Gubler lit le rapport de la commission de gestion.

Yvan Laurent se souvient que lors de discussions antérieures les dos d'âne avaient été abandonnés au profit de la chicane, parce qu'ils causaient trop de bruit. Sont-ils moins bruyants maintenant ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, confirme que selon les urbanistes, c'est la seule manière de modifier la vitesse. Par contre, certains revêtements ne sont plus tolérés par le Canton, notamment les pavés et une pente trop importante des dos d'ânes.

Georges Lacôte précise qu'à Bogis-Bossey, où la largeur de la route a été ramenée à 5.60 m. les véhicules passent souvent sur la bordure. N'est-ce pas un risque chez nous ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que le trottoir actuel sera remplacé par une bordure de 13 cm de hauteur. Deux tracteurs peuvent se croiser facilement d'autant plus qu'ils roulent lentement. C'est également le cas de bus scolaire et de voitures s'ils roulent à 30 km/h. Ces normes ont été acceptées par le canton.

Christian Flückiger demande pourquoi ce dossier ne nous est pas présenté en entier, afin d'économiser sur les coûts.

Christian Pierrehumbert, Municipal, dit que c'est un choix d'avancer par étapes, car la Municipalité ne peut pas traiter tout en même temps. Par ailleurs, l'économie serait moindre. Il y a aussi l'avantage de gagner en expérience. Le carrefour de la laiterie est retardé à bon escient, vu qu'une demande d'étude supplémentaire a été faite lors d'une précédente séance du conseil.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle à quel point le petit chantier de la Poste / Bonmont a créé des encombrements. Si de tels chantiers existaient simultanément à toutes les entrées du village pendant 12 mois, ce serait invivable. L'économie possible serait un rabais minime de 2-3 %, nullement en rapport avec les désagréments causés par tous les chantiers.

Antoine Spillmann évoque le bruit que causent les dos d'âne, spécialement lorsque passent des camions avec des remorques. Il se demande aussi pourquoi les travaux ne peuvent pas être échelonnés quitte à détourner le trafic, comme ça s'est fait dans d'autres villages. Enfin, il estime que nous n'avons pas effectué assez d'essais, (par la pose par exemple de blocs en plastique) afin de mieux se rendre compte de nos besoins. Nous sommes arrivés à des aberrations comme le contournement à la route de Crassier qui ne ralentit pas du tout le trafic. Pourquoi un giratoire n'aurait-il pas été possible ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que des essais avec des blocs de plastique seront faits à la route de Grens / route de Chiblins et que les essais de dos d'âne sont les bienvenus.

Roland Oppliger, pense que le tronçon de la route de Crassier doit faire partie d'une priorité : un enfant s'est fait renverser sur le passage de sécurité il y a environ une année.

Antoine Spillmann estime qu'il y a d'autres mesures temporaires possibles – pose d'un tapis caoutchouté juste avant le passage pour piétons – sans devoir précipiter une dépense.

Marc Ansermet appuie la proposition de Roland Oppliger sur l'urgence des mesures à prendre. Nous sommes bientôt la seule commune qui n'a pas de modérateur de trafic. Nous devons essayer de dissuader les « réguliers » de passer par notre village. Quant au bruit provoqué par le passage du dos d'âne, il faudrait rallonger celui-ci à 30 m.

Christian Flückiger rappelle qu'il y a 5-6 ans que ces modérations sont étudiées et qu'aucune autre possibilité n'a été évoquée.

Michel Dugrandpraz demande si la Municipalité connaît le prix d'un giratoire, par exemple celui de la route de Divonne à la sortie de Nyon.

Christian Pierrehumbert pense qu'on doit faire confiance aux mandataires.

Ginette Gonthier se demande si les ralentisseurs ne devraient pas être posés avant le village, plus près de Tranchepied où la route incite à la vitesse.

Philippe Widmer se prononce au nom de la commission de gestion en disant que les explications données à la commission étaient sensées. Il comprend qu'on attende pour effectuer des travaux à l'entrée du village, côté Chiblins. On discute depuis 1990 et c'est le moment de se prononcer.

Vote : 34 oui, 5 avis contraires, 2 abstentions.

7. Préavis No 34/2003 : « Modération de trafic – route de Grens » Demande de crédit extrabudgétaire

Diego Suva lit le rapport de la commission ad hoc et Walter Louis Gubler celui de la commission de gestion.

Philippe Pellegrin se demande si, en modérant le trafic à la route de Grens, les automobilistes ne choisiront pas la route de Chiblins à la place.

Christian Pierrehumbert répond qu'au vu des constructions à venir dans ce quartier un dossier traitant des modérations envisagées à la route de Chiblins sera présenté au conseil du mois de mars 2004.

Vote : 34 oui, 4 avis contraires, 3 abstentions.

8. Nominations statutaires

Alfred Leyvraz rappelle qu'en application de la nouvelle constitution cantonale, l'année 2004 sera la dernière année « calendrier » de la législature.

L'année suivante ira du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2006. Puis les législatures commenceront au 1^{er} juillet et se termineront au 30 juin. Les prochaines élections communales auront lieu au printemps 2006 et non en automne 2005. Les conseillères et conseillers seront alors élus pour **cinq ans**.

Le Président, Alfred Leyvraz se représente. Philippe Pellegrin, vice-président, prend la parole en demandant s'il y a d'autres candidats. Il n'y en a pas.

Alfred Leyvraz est élu président à l'unanimité.

Le vice-président, Philippe Pellegrin se représente.

Il est élu vice-président à l'unanimité.

Pour le bureau du Conseil :

Les scrutateurs : Danièle Herren et Georges Lacôte sont sortants.

Victor Haesler et Philippe Bonny deviennent **scrutateurs**.

Marie-Louise Antonin et Roland Oppliger deviennent **suppléants**.

Gisèle Michaud propose Danièle Herren comme vice-suppléante, **Yvette Leyvraz** propose Stéphane Zermatten comme vice-suppléant. Tous les deux acceptent.

Danièle Herren et Stéphane Zermatten sont élus à l'unanimité.

La commission de gestion se compose de Philippe Widmer, Walter Louis Gubler, Antoine Spillmann et Patrick Addor.

Le président, Philippe Widmer est sortant. Il est proposé comme suppléant. Il est rééligible et consentant comme suppléant.

Composition de la commission de gestion :

Walter Louis Gubler : président, Antoine Spillmann, Patrick Addor : membres, Philippe Widmer : suppléant.

La commission de gestion est élue à la majorité.

Alfred Leyvraz rappelle que les membres de cette commission ne peuvent faire partie d'une autre commission.

9. Propositions individuelles

- Philippe Widmer remercie la Municipalité au nom de la commission de gestion pour les bons contacts qu'elle entretient avec le Conseil. Si les débats sont quelquefois animés, c'est la preuve que le village vit. Les discussions de ce soir sur les modérations de trafic montrent que tout le monde s'y intéresse.
- Patrick Barras a entendu dire qu'Internet pouvait être installé sur un des trois câbles restants sur les connections en fibre optique et se demande quand ce sera disponible.
Georgette Ansermet, Municipale, répond que si un habitant a le téléseau, il faut demander au téléseau de Nyon, s'inscrire pour FR 150.--. Le modem est alors changé et on peut utiliser internet par le téléseau pour env. FR 39.—par mois.
Christian Pierrehumbert, Municipal, ajoute que le site TRN donne toute information utile.
- Michel Duffey aimerait connaître les intentions de la Municipalité pour le local de la Poste.
Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que la Municipalité a effectué des recherches pour trouver un commerce qui s'intégrerait bien à cet endroit et ce sera probablement un salon de coiffure. Des travaux restent à faire dans ce local.
- Diego Suva demande si un miroir pourrait être placé au carrefour route de la Poste / Bonmont. Par ailleurs, il remarque que certains panneaux (STOP) sont délavés et pense que ce n'est pas un luxe de les remplacer.
Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que le miroir donne souvent une fausse estimation et n'est pas souhaitable. En ce qui concerne le panneau, il ira vérifier.

Marc Ansermet informe l'assemblée que les travaux d'améliorations foncières arrivent au bout. A la fin des travaux il est de coutume de laisser un symbole et, dans ce cas, l'entreprise Perrin offre une fontaine en pierre de taille qui sera placée à l'angle de la Route de la Florettaz et du chemin du Marais. Elle sera fabriquée en pierre du Jura par un artisan de L'Isle. Le raccordement d'eau est assuré par M. Weber qui est bénéficiaire d'une source à cet endroit et qui met l'eau à disposition. Il remercie la Municipalité qui a permis cette installation.

Alfred Leyvraz remercie tous les conseillers pour leur présence assidue aux séances du Conseil. Il remercie également les commissions pour le temps qu'elles donnent à l'étude des préavis, les scrutateurs qui ont été très sollicités cette année (votations de mai, 11 scrutins, 3 dimanches d'élections en octobre et en novembre). Il remercie également la Municipalité pour l'excellente collaboration ainsi que la secrétaire du conseil.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le **25 mars 2004**.

Jacques Ansermet, Syndic, remercie le Conseil qui par ses vifs débats prouve que le village vit et qu'il s'intéresse. Il remercie aussi la société de développement pour les décorations de Noël et son travail tout au long de l'année. Le personnel administratif et les concierges sont aussi remerciés.

Pour terminer, Jacques Ansermet remercie Madame Monique Locatelli pour ses 30 ans de service : elle est entrée en service le 1^{er} janvier 1974. Monique Locatelli reçoit un diplôme ainsi qu'un magnifique bouquet.

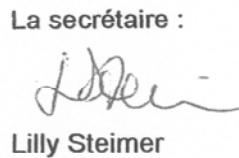
Alfred Leyvraz joint ses félicitations.

La séance se termine par une verrée.

Le président :

Alfred Leyvraz



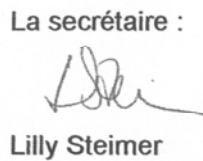
La secrétaire :

Lilly Steimer

Approuvé à l'unanimité avec les modifications en surligné en séance du 25 mars 2004.

Le président :

Alfred Leyvraz



La secrétaire :

Lilly Steimer